

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

RESSOURCES HUMAINES

**31 / 22\_031 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

## RESSOURCES HUMAINES

### 31 / 22\_031 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR

référence(s) :

Commission ressources organisation du 8 mars 2022

Comité technique du 14 mars 2022

#### **Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gilbert Hangard

#### **Gilbert HANGARD, rapporteur,**

Le tableau des effectifs de la ville d'Albi est régulièrement remis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux en matière d'évolution des ressources humaines : adaptation des services lors des modifications d'organisation, élévation du niveau des compétences et valorisation des parcours de professionnalisation par les nominations d'agents suite à leur réussite aux concours, mobilité interne des agents municipaux, ...

Le tableau des effectifs présente le renouvellement et les créations d'emplois issues de l'identification de métiers et de fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il est proposé d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 mars 2022,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe.

#### **DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la ville d'Albi, au chapitre 012.

Nombre de votants : 41

Absentions : 4 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Jean Laurent Tonicello, Pascal Pragnère et Nicole Hibert du

"Collectif Citoyens, écologistes et gauche rassemblée")

Unanimité

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

 SLO

ID : 081-218100048-20220321-22\_031-DE

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*